
Pour préparer le notariat de demain, la Chambre des Notaires de Paris s'associe à HEC Paris

Dans un monde en pleine mutation, les Notaires de Paris ont intégré depuis longtemps la nécessité d'adapter en permanence leurs entreprises aux attentes de leurs clients, aux exigences des évolutions technologiques et économiques et aux demandes des Pouvoirs publics.

La Chambre des Notaires de Paris et HEC Paris ont conclu un partenariat permettant de proposer aux 850 notaires de cette Compagnie un cycle de formation ayant pour objectif principal de définir une stratégie de développement des offices (260 offices) et d'améliorer le management des entreprises notariales.

Ce cycle conçu sur mesure et intitulé « Ré-inventons nos offices » se compose de trois modules :

- « Définir la stratégie de l'offre et valoriser nos prestations »
- « Inspirer et accompagner le changement dans l'office »
- « Repenser la gouvernance et mobiliser les équipes »

Chaque module se déroule en deux étapes : deux jours de formation suivis d'une journée de coaching permettant d'accompagner concrètement chaque notaire dans la mise en place d'actions de développement.

Le suivi du cycle complet permet l'obtention d'un **certificat** délivré par HEC Paris Executive Education.

Les thèmes abordés lors de formation permettent de :

- passer d'un changement « subi » à un changement « voulu »,
- faire un état des lieux de la situation de l'office dans son environnement d'activités,
- mieux appréhender les attentes et les comportements des clients et savoir y répondre plus efficacement,
- perfectionner les capacités managériales des dirigeants,
- mobiliser les équipes et adapter les compétences des salariés des offices

Plusieurs centaines de notaires sont en cours de formation pour préparer l'avenir du notariat et répondre aux enjeux de la société du 21^e siècle ainsi qu'aux nouvelles attentes de leurs clients.

Le partenariat initié à cette occasion entre la Chambre des Notaires de Paris et HEC Paris devrait se poursuivre dans les années qui viennent par la mise en place de cycles de formation spécialement créés pour répondre aux spécificités de l'activité notariale.

